



Séance du Conseil Municipal du 30 janvier 1954

(Continuation de l'ordre du jour prévu et commencé à la séance du 23/1/54)

Etaient présents : M. Bénézet, Maire, Docteur Collet, Moreau, Mme Gendron Clair, adjoints.

M. Glajean, Guillard, Boutin Arthur, Flancher, Babin, Jean, Allix, Haussien, Lassard Jh, Pédor, Barbo, Biorn, Dupont, Frotin, Marchais J. B., Pennaneac'h, Patron, Guivion, Tessier.

Absents excusés : (mais ayant donné procuration pour voter en leur nom) M. Tignais et Parc'h. Mme Boutin Josephine.

Absente non excusée : Mme Hemon.

Mme Gendron Clair continue ses fonctions de secrétaire de séance.

Vœu pour pallier aux difficultés financières dans lesquelles se débattent les Communes, banlieue immédiate des grandes villes et situation financière tragique de la Ville de Rezé.

Le Maire donne lecture de son projet de vœu.

Une discussion s'engage dans laquelle prennent tour à tour la parole, M. Arthur Boutin, M. Frotin, et M. Bénézet, Maire.

M. Frotin propose de joindre au vœu une estimation sommaire mais d'ensemble sur les besoins urgents et indispensables de la Ville de Rezé, ce qui est accepté.

En conséquence et après rectifications, le vœu est adopté à l'unanimité comme suit :

" Le conseil Municipal de Rezé, au moment même de l'étude du budget pour l'exercice 1954, constate d'une part, que la population augmente sans cesse, que des permis de construire sont délivrés à la cadence de 50 par trimestre, que des coopératives d'habitation édifient des centaines de maisons, qu'un immense 'Le Corbusier' est en construction, que cette première constatation a un aspect heureux pour le logement et le développement de la population; que la population voisine 20.000 habitants,

" Considérant d'autre part que le centime additionnel ajouté à la taxe locale constitue pratiquement les seules ressources de la Ville, que le dit centime vaut moins de 2.000 fr et que depuis 1947 il a à peine augmenté alors que les charges communales ont décuplé;

PREFETURE DE LA VILLE DE REZE

Considérant en plus que de grosses dépenses indispensables vont se présenter, tels que travaux d'assainissement, extension d'électrification, extension du service d'eau, création de voies nouvelles, création de nouveaux groupes scolaires, etc . . .

Lance un cri d'alarme à toutes les autorités administratives à tous les parlementaires du département et à l'assemblée nationale entière, pour que rapidement le Parlement édicte des mesures susceptibles de donner à toutes les communes et particulièrement aux communes suburbaines les moyens financiers de réaliser leurs indispensables travaux.

Le conseil municipal rappelle qu'il n'a aucun intérêt personnel à défendre mais qu'il entend assurer les nécessités vitales de la population toute entière, nécessités qu'il connaît mieux que personne et que ses membres pénètrent sur le plan privé comme sur le plan public.

Il émet donc le présent vœu qui constitue en somme un appel de détresse vis-à-vis de tous les responsables et les élus de la Nation, pour que rapidement soit trouvée une solution pratique à cet angoissant problème des finances locales, notamment la réforme des finances locales, soit sous forme d'une préérogation nationale des Recettes, soit par tout autre moyen.

Il réaffirme que les communes sont les cellules de base des nations et il rappelle aux pouvoirs publics que seules des communautés libres et prospères assureront aux hommes des conditions de vie dignes du progrès moderne".

Examen du projet de Budget de l'exercice 1954 de la Ville de Rezé.

M. Boutin propose de mettre le budget en déséquilibre pour prouver par là même aux autorités supérieures responsables, de l'état lamentable des finances communales et, d'autre part, des besoins urgents à satisfaire.

Le Maire dit qu'en ce qui le concerne, il ne proposera pas un budget en déséquilibre. Il regrette que les moyens financiers de la commune soient limités mais comme il veut agir dans le cadre des lois, il a présenté un budget en équilibre et il demande au conseil municipal de bien vouloir l'examiner et ensuite l'approver sans rompre cet équilibre déjà si difficilement réalisé.

M. Boutin reconnaît qu'après la libération en 1945, certaines



communes ont voté leur budget en déséquilibre pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation dramatique des communes ; toutefois, il signale que la commune a d'abord l'obligation de mettre toutes les taxes autorisées au maximum, sans quoi il serait facile à l'autorité de tutelle de réduire un certain nombre de dépenses très utiles mais non obligatoires pour les communes.

M. Géretin rappelle que lui et son groupe défendent l'intérêt de tous les contribuables et que certains travaux ainsi que diverses dépenses sont indispensables pour le bon fonctionnement de l'administration communale de Rezé.

M. Birou rappelle son vœu protestant contre le nouveau décret réglementant l'assistance publique et enlevant la plupart des pouvoirs aux élus communaux, tout particulièrement aux membres du Bureau de Bienfaisance.

Le conseil est d'accord pour que ce vœu ainsi que le vœu concernant les finances communales soit adressé à M. le Préfet et à tous les élus du département.

M. le Maire commence alors à donner lecture du projet de recettes pour l'exercice 1954.

- Chapitre 2 -

M. Blémont Olive présente un vœu pour une répartition plus équitable de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Il lui est répondu que les règlements en vigueur ne permettent pas de fixer la taxe proportionnellement au nombre de jours de l'enlèvement des ordures ménagères. D'autre part, la commission des travaux va examiner l'extension du service de la dépollution.

- Chapitre 3 -

M. Glancher demande pourquoi le chiffre prévu pour la taxe sur les ventes au détail et prestations de service est modifié. Les renseignements fournis lui donnent satisfaction.

M. Babin estime que le produit de la taxe sur les locaux loués en garnis est nettement insuffisant. Il demande que cette taxe soit portée au maximum et que tout soit mis en œuvre pour dépasser tous les redéposables.

M. le Maire signale que le recensement général de la population aura lieu dans le courant de l'année et qu'à l'occasion de cette opération il sera peut-être possible de relever les noms des personnes louant des chambres meublées.

M. Babin se réfère sur sa proposition de l'année dernière et

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 1955

notamment sur la loi du 18 Août 1926 (dite loi niveaux) autorisant les communes à établir de nouvelles taxes. En conséquence, il propose l'application des taxes suivantes :

- a) Taxe sur les billards publics et privés.
- b) Taxe sur les balcons et les constructions en saillie.
- c) Taxe sur l'exploitation ou la location des terrains de plaisir, de tennis, de golf et autres emplacements analogues.
- d) Taxe sur les distributeurs automatiques, les orchestrions, phonographes et instruments analogues fonctionnant dans les cafés, débits, estaminets, hôtels et autres établissements publics.

M. Boutin s'étonne des propositions faites par M. Babin qui n'a fait aucune proposition lors de la réunion de la commission des Finances. Il rappelle, d'ailleurs, que cette question des taxes a déjà été examinée voici pas mal d'années par l'administration Municipale et, à l'époque, ont seules été mises en recouvrement les taxes qui, du point de vue de la commune de Reze, étaient susceptibles d'avoir un certain rendement.

M. le Maire fait remarquer, qu'en tout état de cause, ces taxes ne pourront plus être mises en recouvrement pour l'exercice 1955 mais qu'on peut admettre le principe et examiner leur incidence à nouveau en commission des Finances, ce qui est accepté par le conseil Municipal.

M. Boutin regrette que ces propositions de majoration telles que l'augmentation de la taxe sur les licences de débits de boisson n'aient pas été acceptées par le conseil. La majoration de ces taxes ainsi que l'augmentation de la taxe sur les spectacles aurait produit une recette supplémentaire que l'on peut évaluer à 2.000.000 de francs. C'est pourquoi il s'abstient en ce qui concerne les propositions de recettes du chapitre 3.

Les autres Conseillers, par contre, acceptent le chiffre du chapitre 3 tel que présenté par le Maire.

chapitre 4 -

M. Boutin estime que les prix de concessions de cimetière ne sont plus en rapport avec le coût de la vie.

Le Maire reconnaît le bien fondé de cette observation et il est décidé qu'une réunion spéciale de la commission des Finances reverra les prix des concessions, etc

M. Boutin propose que le marché hebdomadaire de Pont-Rousseau soit exploité en régie municipale directe.



Par contre, le Maire dit que lui et ses collègues adjoints ont été heureux, à l'époque, de pouvoir donner l'exploitation des droits de marché à un concessionnaire privé et d'assurer ainsi une recette ferme et permanente de 650.000 francs à la commune.

M. Darbo intervient également pour expliquer que dans l'affaire des droits de marché, il y a intérêt pour les communes à s'en tenir à la formule de la concession des droits.

M. Boutin propose de faire une étude permettant de se faire une idée sur les recettes actuelles des droits concedés. Ensuite, le conseil Municipal pourra juger s'il y a intérêt ou non de continuer la concession.

Coutefois, comme le contrat arrive à expiration le 1^{er} juillet prochain, M. Bretin propose de dénoncer le contrat, ce qui réservera toujours l'avenir.

Finalement, le conseil Municipal accepte le principe de la dénonciation du contrat de concession des droits communaux.

Les chapitres de recettes n° 6 - 7 - 8 - 9 - 10 et 11 sont ensuite adoptés sans observation.
chapitre 12.

Comme le projet du Maire prévoit deux emprunts, l'un de 30.000.000 de francs pour l'Anche Gimel et un deuxième de 30.000.000 de francs pour un deuxième groupe scolaire dans la région de Le Corbusier, château de Rezé,

M. Boutin propose de bloquer ces deux emprunts en un seul et concernant le programme d'extension des écoles publiques, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. le Maire signale, par ailleurs, qu'en ce qui concerne le lotissement communal, il a l'intention de faire des démarches pour acheter les terrains environnans le château de Rezé. Ces terrains permettront ensuite de faire un lotissement communal et même de grouper éventuellement d'autres bâtiments communaux.

Le conseil accepte cette façon de voir.

M. Bretin propose la construction de bains-douches à St. Ronscan.

M. le Maire fait savoir qu'un projet de bains-douches à Rezé-Bourg a été dressé et que ce projet avait été subventionné à 20%. Il n'a pas pu être exécuté parce que le tout à l'égout n'était pas encore réalisé. Il en est de même.



pour les bains-douches de Pont-Rousseau.

M. Boutin préconise un ordre d'urgence avec priorité pour le tout à l'égout et ensuite mise à l'étude de bains-douches.

M. Pétin rappelle qu'à la commission des Finances, le principe de l'inscription d'un emprunt de 20.000.000 de francs avait été accepté par M. le Maire.

Le Maire le reconnaît et c'est ainsi qu'au chapitre 12, il sera ajouté un article supplémentaire intitulé : "Produit emprunt de 20.000.000 de francs pour bains-douches".

Avant de clore le chapitre des recettes, M. Arthur Boutin rappelle que les crédits de la loi Barançon sont à la disposition des communes pour financer les travaux et les acquisitions pour les écoles publiques. Il demande à ce que des programmes soient soumis au conseil général.

chapitres des dépenses -

Les chapitres 1-2-3-4-6-8 - et 11 sont examinés sans observation.

chapitre 12 -

En lieu du crédit de 1.000.000 de francs pour l'entretien des rues, quais et places publiques, M. Pétin propose 7.000.000; en ce qui concerne l'éclairage des rues, il demande que le crédit de 3.500.000 francs proposé par le Maire soit porté à 5.000.000 de francs.

Le Maire maintient ses propositions.

Le vote tombe donne les résultats suivants :

Proposition d'augmentations de M. Pétin :

1 voix pour - 1 abstention - 21 voix contre.

Les chapitres 13 - 14 - 18 et 19 sont examinés sans observation.

au chapitre 20 "enseignement et personnel", M. Guillard propose que l'inspection médicale des écoles soit complétée par une visite radio de tous les enfants.

M. le Docteur Collet explique le fonctionnement actuel de l'inspection médicale des écoles, inspection qu'il juge suffisante du fait même que les cutis sont l'élément essentiel pour rechercher les cas d'enfants malades nécessitant ensuite une visite radiologique.

M. Boutin veut bien reconnaître l'utilité de la proposition de M. Guillard mais signale l'impossibilité financière dans laquelle se trouve la commune.



M. Bontin rappelle sa proposition faite à la Commission des Finances et qui consiste à la remise sur pied de la caisse des écoles. Pour lui, elle aurait son utilité et au lieu de voir le budget communal comporter différents chapitres d'aide et de subvention pour les écoles de la commune, la commune se contenterait d'une subvention égale et la caisse des écoles s'occuperaît de toutes les fournitures scolaires.

Après discussion, le Maire rappelle que du temps de M. Bontin Arthur, Maire, cette caisse n'existe plus et c'est ainsi qu'il n'en a jamais entendu parler mais il ne voit pas d'inconvénient pour réétudier la question, ce que le conseil accepte.

chapitre 21.

M. Fietin considère que les crédits prévus pour :

- a) Construction de classes, asphaltage des préaux
- b) Entretien des écoles publiques
- c) Chauffage, éclairage et balayage

sont nettement insuffisants. Il demande à ce qu'ils soient fortement augmentés.

M. Bontin, à son tour, précise que les crédits sont symboliques. Pour lui, il faudrait chaque année refaire un groupe scolaire. Il propose que la commission des travaux visite toutes les écoles et se rende compte de leur mauvais état. De plus, il signale que des travaux sont effectués sans accord du conseil, notamment le baraquement qui a été implanté à l'école publique de filles de St. Rousseau pour servir d'école ménagère.

M. le Maire ainsi que M. Herrand font ressortir que des travaux d'entretien sont effectués aux écoles publiques, que du mobilier scolaire vient d'être acheté et que le programme continuera. En conséquence, le Maire demande que les crédits prévus au chapitre 21 soient maintenus.

Le vote donne le résultat suivant.

Pour la proposition du Maire : 16 voix

Contre : 9 voix. Il y a 1 abstention.

chapitre 23 - Aménagement provisoire du stade.

Le groupe communiste propose également une augmentation du crédit pour ainsi aménager le stade d'une façon convenable.

Le Maire fait remarquer que le stade existe toujours à l'état provisoire et que son aménagement à son endroit actuel ou, éventuellement, sur un autre emplacement, demandera

MUNICIPALITE DE SAINT-JEAN

de gros crédits à financer par un emprunt à long terme. Il propose le maintien des chiffres prévus.

Le vote donne :

16 voix pour la proposition du Maire.

8 voix contre.

Il y a 2 abstentions.

chapitre 26.

Sur le fonctionnement du Loger des Vieux, M. Brotin demande si des repas améliorés sont servis dans le courant de l'année.

M. le Maire répond que, durant l'hiver, les vieux ont deux repas hebdomadaires.

M. Brotin propose d'organiser trois repas par semaine et d'offrir, en plus, un repas amélioré le 1^{er} mai, le 14 juillet et le 11 novembre.

M. Brotin rappelle la décision prise par le Conseil Municipal et qui consiste à désigner une commission de gestion du Loger des Vieux.

chapitre 28.

La subvention aux cantines et garderies scolaires est, sur la proposition du Maire, majorée de 100.000 francs. Il y a donc en tout, réparti sur deux articles, 200.000 francs de crédit.

M. Batin propose une augmentation de la subvention au Bureau de Bienfaisance.

Le Maire fait remarquer qu'il y a déjà dans le budget une augmentation de 200.000 francs et maintient son chiffre.

Le vote donne 19 voix pour la proposition du Maire. 1 voix contre et 3 abstentions.

chapitre 35.

Il y a un article supplémentaire intitulé "emploi d'un emprunt pour bains-douches": 20.000.000 de francs.

M. Brotin constate que pour l'aménagement de la salle des fêtes, il n'est prévu aucun crédit. Il dit s'adressant au Maire :

"Vous les avez portés sur la réfection et l'asphaltage des rues Alsace-Lorraine et Félix Faure, c'est donc la commune qui va payer ces 5.000.000 de francs que l'état s'était engagé à prendre à sa charge".

M. Marchais et M. Massieu interviennent à leur tour pour



rappeler que le Ministère des Travaux publics avait, à l'époque, mis un crédit de 5.000.000 de francs à la disposition des Ponts et Chaussées de Rantes pour les travaux de réfection en question et que c'est sur l'intervention du Maire que le travail n'a pas été exécuté.

M. Bénézet, Maire, proteste et dit que les Ponts et Chaussées de Rantes n'ont jamais reçu le crédit de 5.000.000 de francs que, d'autre part, c'est cette administration qui s'est opposée à l'exécution des travaux du fait même que le tout à l'égout devait passer dans les rues.

M. Quirion reconnaît avoir accompagné M. le Maire aux Ponts et Chaussées et dit :

"Si je me fie à ce que m'a dit l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, il n'y a jamais eu de crédits délégués".
Donc, il n'a pas pu y avoir de perte pour la commune.

M. Clément Ulliv se rappelle très bien qu'en session du Conseil Municipal, M. le Maire s'est opposé à l'exécution des travaux. Il continue :

"M. le Maire, vous avez déclaré en séance, si la route est déclassée, elle sera refaite avant son déclassement".

M. Boutin intervient de nouveau pour rappeler son conseil de l'époque et pour dire qu'on a pas saisi cette occasion unique de voir les travaux exécutés par l'Etat.

M. Retin demande quand et avec quels crédits sera aménagée la salle des fêtes ?

M. Lemaniac l'a proposée de faire quelques travaux.

M. Massieu regrette que les travaux traînent et que tout ne soit pas encore terminé.

M. le Maire, pour terminer, signale qu'à son avis, les travaux pourront être continués avec les fonds libres que nous connaîtrons dans le courant du mois d'Avril 1954 et que, d'autre part, il faudra un emprunt de 15.000.000 de francs pour financer l'achèvement total de la salle.

Le chapitre 35, tel que proposé par le Maire, est accepté par 11 voix. Il y a 9 voix contre et 1 abstention.

chapitre 36.

M. Retin reprend la proposition du groupe communiste qui consiste non pas à offrir un colis de Noël aux combattants d'Indochine mais à tous les soldats appartenant au contingent.

M. Guérin reconnaît que les militaires en Indochine ont de fortes soldes et, qu'en conséquence, il propose la suppression pure et simple du crédit.

M. le Docteur Bollet intervient pour signaler que ce colis a surtout un but moral et fait voir aux Rezeens en terre lointaine que la commune ne les oublie pas.

M. Dretin signale que dans le corps expéditionnaire et en dehors de quelques braves gens, il y a tout un amalgame d'individus peu recommandables qui agissent un peu à la manière des S.S.

M. Boutin Arthur est également contre l'octroi d'un colis de Noël et stigmatise le soi-disant mauvais comportement du corps expéditionnaire.

On passe au vote sur la proposition de M. Guérin concernant la suppression du crédit :

13 voix se prononcent pour la suppression

8 voix sont pour le maintien.

Il y a 6 abstentions et 1 voix non exprimée.

En conséquence, la majorité du conseil supprime le crédit de 50.000 francs et décide que la somme sera ajoutée au crédit de "Subvention au Bureau de Bienfaisance".

M. Blancher dit qu'il votera contre le crédit de 100.000 francs prévu pour les fournitures scolaires gratuites aux enfants nécessiteux des écoles publiques.

M. Cessier intervient pour signaler que le conseil unanimous alloue 2.300.000 francs pour les fournitures scolaires de tous les élèves des écoles publiques et, qu'en conséquence, il serait logique que les seuls enfants nécessiteux des écoles libres soient également l'objet de la sollicitude du conseil Municipal. Il est donc pour le maintien du crédit prévu par le Maire de montant à 100.000 francs.

Il est passé au vote pour la proposition du Maire, c'est à dire maintien du crédit de 100.000 francs en faveur des enfants nécessiteux des écoles libres.

Le vote donne : 14 voix pour - 10 voix contre - 2 abstentions
 sous les chapitres et articles de recettes et de dépenses ayant été examinés et, compte tenu des modifications décidées par la majorité du conseil Municipal, le Maire soumet l'ensemble du budget au vote de l'assemblée.



Le vote exprime donc les résultats suivants :

Pour le budget proposé par le Maire avec les quelques modifications acceptées par ce dernier :

15 voix - 10 voix contre plus 1 abstention.

En conséquence, le budget primitif de la ville de Poze pour l'exercice 1954 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 251.713.812 frs.

Vote du Budget du Service des Bateaux .~

Le Budget est voté à l'unanimité aux chiffres suivants :

Recettes totales : 18.150.000 frs

Dépenses totales : 18.149.740 frs.

Excédent de recettes : 260 frs.

Vote du Budget du Bureau de Bienfaisance .~

Le Budget du Bureau de Bienfaisance est voté à l'unanimité s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 984.000 frs.

Vote du Budget du Service Vicinal .~

Le Budget est également adopté à l'unanimité s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 10.303.614 frs.

Vote du Budget des Chemins Ruraux Reconnus .~

Il est adopté à l'unanimité. Il y a en recettes et en dépenses la somme de : 3.509.313 frs.

Remise à M. Le Gall, Receveur Municipal, pour le placement d'emprunts locaux .~

A la demande du Receveur Municipal, le conseil, à l'unanimité, décide de lui verser une remise de 12 pour mille pour les emprunts placés à la commune et en faveur du budget local. Il s'agit, entre autre, de l'emprunt émis pour financer les travaux de restauration du clocher de l'église St-Paul.

Abonnement à la revue "La Vie communale et Départementale .~

Lors de la précédente séance du conseil Municipal, M. Babin, avait proposé l'inscription d'un crédit de 27.000 frs pour permettre

Mairie de la Ville de Nantes

à chaque conseiller de s'abonner à une revue traitant de la vie communale (de son choix). Le conseil avait chargé le secrétaire général de soumettre diverses revues apolitiques susceptibles de constituer une base de documentation sérieuse pour M. M. les conseillers. Différentes revues sont soumises au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, votent "La Vie Communale et Départementale" éditée à Paris et dont le prix d'abonnement est fixé à 800 francs par an.

Le conseil, en conséquence, décide que la Mairie prendra en charge du budget communal 27 abonnements à cette revue pour qu'elle soit régulièrement, tous les mois, distribuée à chaque conseiller municipal.

En conséquence, M. le Maire est invité à prendre 27 abonnements à "La Vie Communale" 35, rue Marbeuf - Paris 8^e.

C. C. P. Paris 599-79.

Classement dans la voirie urbaine d'un tronçon du chemin départemental n° 85.-

M. Samilo, Ingénieur des Ponts et Chausées ayant demandé l'avis de la commune quant à la cession du premier tronçon de l'ancien C.D. 85 dit "Rue de Brentemoult",

Le conseil, après avoir pris connaissance du désir de la Ville de Nantes de voir classé dans la voirie urbaine des deux communes (moitié Ville de Nantes, moitié Rezé, du fait que la frontière des deux communes passe au milieu de cette voie), se rallie au vœu de la Ville de Nantes et demande que le tronçon en question, c'est-à-dire la section comprise entre le C.D. 58 (Place des abattoirs) et la future voie allant à l'Ile à Chevrière, soit classé dans la voirie urbaine des deux communes, sous réserve, et cette réserve intéressera uniquement la Ville de Nantes, que l'entretien de cette rue reste à la charge exclusive de la commune de Nantes, du fait que cette voie servira éventuellement d'accès supplémentaire aux abattoirs de cette collectivité locale.

Réunion de la Commission des Travaux.-

M. Meissieu demande à ce que la commission des travaux se réunisse rapidement pour aller visiter les travaux exécutés dans la rue Théodore Laty.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lendemain matin dimanche à l'heure, 15.
et ont signé au Registre :

it out signs an ~~keynote~~

Mme. Piché Perraud Ollier
Stanley Harvey 73 ans Henry
Perry Pauline J. Hartwell Reed
V. Ferrier Mayo Lucy
A. Nease Miller ^{affectionately} ^{14 Barbel}
J. C. G. ^{Ward} Gendron

.- Séance du Conseil Municipal du 13 Mars 1954.-

L'an mil neuf cent cinquante quatre, le treize Mars à vingt heures trente, le conseil Municipal de la Ville de Rezé-les-Nantes s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Georges Bénézet, Maire, suivant convocation faite par le Maire le neuf Mars, et cela conformément à la Loi.

Ordre du jour :

Une seule question : Utilisation des emprunts à réaliser pour achat de terrains et constructions scolaires.

étaient présents : M. Bénézet, Marie, Lockett, Herrant,
Mme Gendron clair, Pariche, Adjoints.

Homes et M. M. Fortin, Hemon, Gleajean, Boutin,
Babin, Ollivé, Lassard, Barts, Guillard, Blanchot, Jean, Meunier,
Redor, Biron, Dupont, Frézin, Marchais, Fommanéac'h, Gation,
Guirion, Tessier.

Absent excusé (mais ayant donné procuration pour voter en son nom) : H. Lignais Jean.

Le Maire ouvre la séance et Monsieur D. Guillard est,